Projet Educatif De Territoire 2024-2027 AVEC plan mercredi OUI

NOM DE LA COLLECTIVITE QUI PORTE LE PEDT:

RUY-MONTCEAU

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER:

Mme TINOUCHE Sofia, Directrice Pôle Enfance Jeunesse

Telephone: 06 80 84 37 74

Mail: s.tinouche@ruy-montceau.fr

Mme TRANCHAND Andrea, Directrice Adjointe Pôle Enfance Jeunesse

Telephone: 06 23 53 54 82

Mail: a.tranchand@ruy-montceau.fr

Le temps libre des enfants et des jeunes constitue un espace éducatif, complémentaire de la vie familiale et de l'école.

Parce que l'enfant y trouve des occasions de se confronter à ses pairs et à d'autres adultes :

- C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale
- Il constitue un espace privilégié de la découverte des autres et de la vie sociale qui facilite la rencontre avec d'autre système de valeurs, de comportement, permettant aux enfants et aux jeunes de mieux se situer dans la société.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie » mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect de l'enfant, son rythme de vie et sa sécurité physique et morale sont prioritaires, la commune de Ruy- Montceau a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

Dans ce contexte éducatif, la famille, l'école, l'accueil périscolaire et tous les acteurs du temps libres se doivent de collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et jeune.

L'ensemble des contraintes de la vie en milieu rural ou péri-urbain de la Commune de Ruy-Montceau nécessite la prise en charge des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire. Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire est un mode de garde ouvert aux enfants de l'école maternelle et primaire, aux heures qui précèdent ou suivent la classe.

Le PEDT a pour objectif de proposer des activités éducatives à l'ensemble des enfants inscrits, afin de favoriser leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre, dans une cohérence éducative avec les différents acteurs éducatifs de la commune. En effet, il devrait permettre de développer un projet éducatif concerté permettant de mettre en cohérence ce qui existe déjà et les actions à venir.

Les pages suivantes présentent de façon synthétique nos activités municipales existantes dirigées vers l'Enfance et la Jeunesse.

Objectifs Pédagogiques mis en œuvre

La ville de Ruy-Montceau souhaite que ses orientations soient appliquées dans le respect de certaines valeurs.

La Solidarité : doit être développée pour mettre en œuvre des mécanismes de coéducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant.

L'Egalité et le respect : garantir l'égalité d'accès aux loisirs et l'égalité des chances de réussite pour tous dès le plus jeune âge.

L'écologie : Les questions d'environnement et de développement durable font partis des priorités nationales ; construire des jeunes plus respectueux de leur environnement et devenir des citoyens écoresponsables.

La connaissance : La connaissance regroupe différentes notions, pour accumuler un savoir, un savoir-faire.

I) LES OBJECTIFS DU PEDT PLAN MERCREDI

Valeurs	Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels
Solidarité	Développer l'intérêt collectif, Créer une dynamique participative, Favoriser la mixité sociale et s'unir autour de la notion de partage Permettre à chacun d'accepter et de comprendre l'autre en faisant preuve de tolérance	- Mettre en place une aide aux devoirs ou une étude dirigée en collaboration avec les enseignants, - Favoriser les projets en collaboration avec les associations - Échanger, partager, construire avec les autres, faire ensemble, vivre le collectif positivement au-travers de rencontres intergénérationnelles (cartes de vœux des écoles, rencontre entre ainées et enfants du centre de loisirs…) - S'entraider, avoir le sens de l'engagement (esprit solidaire, sens de l'intérêt collectif) au-travers d'accompagnement et de développement de projets solidaires (projets « Cameroun » et « Tibet »)
Egalité et Respect	Le droit à l'éducation pour tous et à l'égalité des chances, Promouvoir l'égalité des chances par l'accès à la culture, aux activités de découvertes, sportives et socioculturelles	- Mettre en place un 2ème service de cantine pour les maternelles pour développer et accompagner vers l'autonomie - Utiliser les espaces verts naturels sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires - Faire évoluer le permis à point en renforçant la notion de réparation - Mettre en place des outils et un espace dédié pour les enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques.
Ecologie	Sensibiliser le jeune public au développement durable, Responsabiliser les enfants et les adultes sur l'importance du respect de l'environnement afin d'y développer une démarche éco-citoyenne.	- Sensibiliser autour des valeurs écologiques - Mettre en place des composteurs et des récupérateurs d'eau - Accompagner les écoles dans leur projets (Validation de la labélisation E3D de niveau 1 pour l'école élémentaire de Ruy) - Mettre en place un projet autour du gaspillage alimentaire en partenariat avec le SMND

Connaissance /Savoir	Développer le Savoir-Faire et Savoir-Etre de chaque jeune. Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.	- Accompagner les acteurs éducatifs sur leur projets (Centre de loisirs, périscolaire…) - Déclarer les accueils « garderie » en Accueil Collectifs de Mineurs - Impliquer les jeunes du Conseil des jeunes dans des petits projets (ramassage des déchets, participation à la soirée d'Halloween, réflexion sur les actions sports et loisirs…)

Les différents échanges entre décembre 2023 et avril 2024, ont mis à jour un besoin de renforcement de la communication entre les différents partenaires éducatifs du territoire. Une nouvelle valeur vient donc compléter le PEdT

Valeurs	Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels
Communication	Améliorer la communication entre les différents partenaires éducatifs Optimiser les temps des différents acteurs Mettre en place des comités spécifiques en fonction des différents projets	- Mettre en place des temps d'échanges réguliers et/ou d'un outil commun à l'ensemble des acteurs éducatifs - Créer du lien avec les familles et mettre en place des temps d'échanges avec les différents intervenants de l'enfant - Associer les acteurs éducatifs périscolaire et extrascolaire dans les différentes instances éducatives

II) DIAGNOSTIC PREALABLE

a) Périmètre et public du PEDT:

Territoire concerné : Commune de Ruy-Montceau

La commune de Ruy-Montceau se situe dans le Nord-Isère à proximité immédiate de Bourgoin-Jallieu. Elle se place au cœur de la région Rhône-Alpes en étant située à 50 Km à l'est de Lyon, 60 Km à l'ouest de Chambéry et 75 Km au nord de Grenoble. Bordée par les communes de Saint-Savin et Montcarra (au nord), Rochetoirin (à l'est), Cessieu et Sérézin de la Tour (au sud), Nivolas-Vermelle et Bourgoin-Jallieu (à l'ouest), cette commune a une superficie de 20,81 Km². Ruy-Montceau est une commune d'environ 4 700 habitants avec un habitat principalement densifié autour des bourgs de Ruy et de Montceau.

Ruy-Montceau présente, pour l'année scolaire 2023/2024, un effectif de 464 élèves répartis dans 18 classes. (Ouverture d'une 19ème classe élémentaire pour la rentrée de septembre 2024). Sur le plan administratif,

elle fait partie du canton de Bourgoin-Jallieu et de l'arrondissement de La Tour du Pin. Elle appartient également à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale: «la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère » (CAPI).

b) Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

Etablissements	publics	Total
Ecoles maternelles	2	2
Ecoles élémentaires	2	2

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole primaire publique KIMMERLING de Montceau : 94 élèves
- Ecole maternelle publique KIMMERLING de Montceau : 33 élèves
- Ecole maternelle publique centre de Ruy : 128 élèves
- Ecole élémentaire publique centre de Ruy : 209 élèves
- Total des élèves : 464

c) Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Conformément au décret ministériel n° 2018-647 du 23 juillet 2018 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune de Ruy-Montceau propose une organisation des temps scolaires et périscolaires comme suit :

Jour	Garderie du Matin	Matin (temps scolaire)	Pause méridienne et temps de restauration scolaire	Après-midi (temps scolaire)	Garderie du soir
lundi	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30
mardi	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30
mercredi	**7h30-9h00**	**Temps périscolaires ALSH 9h-17h**	**17h- 18h30**		
jeudi	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30
vendredi	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h20	13h30 16h30	16h30-18h30

d) Mode d'inscription aux activités proposées :

A l'année : oui	Trimestriel : oui	Modulable : oui
Gratuit : non	Payant : oui Tarif : QF	Payant pour les activités après la classe : oui Tarif : QF

Cf. règlements intérieurs en annexe

Temps mercredi : en délégation : présentation grille plan mercredi et projet pédagogique ALSH en annexe.

Modalités d'information des familles :

- Espace citoyens sur le site de la commune/mailing ciblé
- Sur le site internet de la commune
- Bulletin municipal
- Panneaux lumineux municipaux
- Tracts et information par les cahiers de liaisons des élèves

Activités périscolaires :

e) Les temps périscolaires : garderie et pause méridienne.

A Ruy :

Les temps périscolaires ont lieu dans un bâtiment neuf à proximité des écoles, où tout a été pensé pour le bien de l'enfant. Il est lumineux, acoustique, sécurisé, aéré et spacieux. Le bâtiment offre de multiples facettes. L'espace d'accueil a été fractionné en plusieurs petits espaces correspondant à différentes propositions d'activités (espace calme, de jeux, espace fermé pour se retrouver en petits groupes...) Voir vidéo en pièce-jointe. Chaque enfant peut choisir librement l'espace qu'il privilégie en fonction de son rythme et de son besoin du moment.

A Montceau :

Les temps périscolaires ont lieu dans un bâtiment récent avec toutes les commodités sécurisées qui favorisent l'épanouissement de l'enfant. Il est intégré dans l'espace scolaire. Des salles annexes communales, sont mises à disposition.

L'amplitude horaire d'accueil de l'enfant répond aux demandes des familles du fait de l'éloignement du travail, tout en maitrisant le rythme de l'enfant.

La garderie du midi permet une souplesse aux familles qui voudraient les récupérer.

Elle n'est pas déclarée en accueil de loisirs auprès de la DDCS mais respecte les normes préconisées d'encadrement des enfants (1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans)

Propositions d'activités :

- Des jeux sportifs
- Des jeux de société
- Des activités manuelles

- Des temps de repos ou de lecture sur des matelas
- D'offrir un espace pour les enfants qui souhaiteraient faire leurs devoirs ou se retrouver en petits groupes

Ces temps de garderie permettent de rythmer la journée de l'écolier, en introduisant de façon équilibrée, des séquences de décompression en parfaite adéquation avec la chronobiologie de l'enfant.

f) Activités extrascolaires :

L'accueil de loisirs de Ruy-Montceau

Il s'organise dans le bâtiment de 800m² inauguré en 2016, c'est un endroit spacieux, lumineux avec des codes couleurs. Tout a été pensé en termes de sécurité, de déplacement, de hauteur et de confort acoustique.

Cette construction est un lieu où il fait « bon vivre » pour les enfants mais aussi pour les adolescents pour lesquels un espace a été réservé et pour les petits, une salle de sieste a été spécialement réfléchie et identifiée.

Il est organisé par la commune et sous sa responsabilité. La gestion est gérée par la fédération d'éducation populaire Léo Lagrange Centre Est et suivie régulièrement par la Municipalité au sein de Comités de pilotage et de réunions techniques.

Il s'adresse aux enfants de Ruy-Montceau de 4 à 17 ans dans le cadre d'activités éducatives sur un temps de loisirs et de détente, les enfants venant de l'extérieur sont accueillis sous conditions.

Depuis le 1er septembre 2023, la capacité d'accueil des moins de 6 ans est passé de 24 à 36 enfants.

Ainsi, la capacité d'accueil est d'au maximum 36 enfants de 4 à 5 ans, de 45 enfants de 7 à 10 ans et de 24 enfants de 11 à 17 ans soit 105 enfants.

Il fonctionne la première semaine de chaque période de petites vacances scolaires et 4 ou 5 semaines en été.

L'accueil de loisirs est un lieu favorisant :

- L'accueil et la garde des enfants dans le respect et la compréhension de chacun, de sa personnalité et de sa différence (enfants de toutes origines, religions et en situation de handicap)
- L'apprentissage de la vie en collectivité avec ce qu'elle implique de solidarité, de partage, d'éveil à la citoyenneté et d'autonomie.
- L'épanouissement de chacun par une pratique d'activités ludiques dans un cadre sécurisé.
- La sensibilisation à leur environnement.
- La découverte de moyens artistique favorisant l'expression et la créativité.
- La découverte d'autre mode d'hébergement, tel que des mini séjours et des séjours.

Le centre de loisirs est un espace de dialogue, d'actions et de réalisations de projets pour et avec les jeunes, un endroit où l'enfant peut apprendre à aimer, respecter, comprendre et apprécier le milieu où il vit. Il permettra aux enfants de Ruy et Montceau, éloignés de, par leur école et leur cantine de pouvoir se rapprocher.

Il est encadré par des animateurs professionnels ou en passe de le devenir, ce sont essentiellement des jeunes de la commune ou, qui la connaissent bien, pour la majorité, issus de nos encadrants périscolaires.

Ce choix d'encadrement permet de sécuriser, de fidéliser et d'augmenter le temps de travail de ce personnel tout en veillant sur la sécurité des enfants avec des repères coutumiers.

L'accueil de loisirs organise ses activités en lien avec l'environnement associatif et communal de Ruy-Montceau.

L'accueil de loisirs apporte une réponse en termes de garde et « d'occupation du temps libre » des enfants aux familles quelle que soit la situation économique et sociale des parents avec le souci d'un partenariat éducatif établi avec eux.

En annexe de l'accueil de loisirs sont proposées des veillées et des mini-camps ayant pour objectifs de favoriser l'autonomie de l'enfant, la découverte de la vie en collectivité, les notions d'échange et de partage…

• Les séjours de vacances :

En partenariat avec la Fédération Léo-Lagrange et la Ligue de l'enseignement 38, 3 séjours sont proposés annuellement :

- Un séjour Neige/ski aux vacances de février : 7 jours en direction des 8-17 ans
- 2 mini-camps été : 3 nuits en direction des 3-11 ans
- 2 séjours été ado : 8 jours en direction des 10-13 ans et des 14-17 ans

• Les associations :

Elles participent pleinement aux activités scolaires, extra et périscolaires. Elles sont associées à la mise en place d'activités sur ces différents temps. Elles sont force de proposition.

• Actions jeunes :

Il a été mis en place :

- La soirée familiale d'Halloween, qui mobilise et rassemble plusieurs générations chaque année.
- La participation aux commémorations
- La participation aux animations intergénérationnelles avec le CCAS
- La commune de Ruy-Montceau accompagne et propose des formations BAFA aux jeunes de la commune
- Un conseil des jeunes est créé à partir de juillet 2021.

Equipements de la commune :

- 2 city parcs : un sur la commune de Montceau et un sur la commune de Ruy
- 3 aires de jeux
- Un parcours de santé
- Un hall des sports
- Un stade
- Une médiathèque

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- **Une volonté politique forte** de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles et sportives et de leur donner les mêmes chances.

- **Une longue expérience de partenariat** entre la Commune, les écoles, les associations...

- Une collaboration entre l'Education Nationale et les services municipaux avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, une attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels (classes découvertes, VPI, intervenants extérieurs qualifiés pour les activités sportives...).

- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'accueil de l'enfant, de l'animation, de la gestion des conflits, de la culture avec une exigence de qualité et de réactivité.

- Une volonté de mise en valeur des compétences des agents, des équipes pluridisciplinaires qui s'enrichissent des atouts de chacun.

- Un travail de mutualisation intercommunal sur la formation et le recrutement des agents.

- De bénéficier d'un bâtiment de 800m^2 spacieux et lumineux, inauguré en 2016. Où tout a été pensé en termes de sécurité, de déplacement, de hauteur et de confort acoustique, il est dédié aux activités extra et périscolaires.

- Des éducateurs sportifs de la Fraternelle (qualité, sécurité) mis à la disposition des écoles

- Un partenariat avec la médiathèque de la CAPI et la bibliothèque de l'école qui a repris son dynamisme sous l'impulsion de quelques parents bénévoles.

- Une volonté de la commune de participer aux actions éducatives, aux conseils d'école, aux PAI.

- Un cadre sécurisé, réfléchi pour l'enfant avec du personnel qualifié.

g) Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

- Ruy et Montceau sont deux bourgs géographiquement éloignés ce qui ne facilite pas la mobilité et le mise en commun d'activités.
 Dès le départ pour le collège, les jeunes quittent quotidiennement leur village pour la ville, font de nouvelles rencontres et pratiquent des activités situées en zone urbaine.

- Ruy-Montceau est en zone péri-urbaine avec peu d'infrastructures culturelles et sportives diversifiées, ce qui génère des déplacements organisationnels onéreux et souvent chronophages.

- Le recrutement et la formation des encadrants du fait des temps de travail morcelés

- Une difficulté à maintenir le taux d'encadrement réglementaire du fait des horaires atypiques proposés aux agents.

- Une proposition d'accueil à effectif maitrisé du fait de la difficulté à trouver des animateurs diplômés.

- Le budget, le coût des projets

- La différence de rythme entre les enfants de maternelle et d'élémentaire

- La préservation de l'enfant d'une surabondance d'activités

- Le travail partenarial, difficile à mettre en œuvre sur la durée, avec les bénévoles, les associations et les encadrants

- Un changement organisationnel de la semaine qui demande du coup réactivité et adaptabilité de la part des agents, des élus.

h) Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Articulation / concertation	Modalités
Équipe d'animation / équipe enseignante	Une réunion en fin d'année 2023 lors de l'écriture du Projet d'école a été mis en place entre les enseignants et certains animateurs périscolaires et extrascolaires ce qui a permis un échange et une prise en compte de la complémentarité des différents acteurs. Un relais d'information quotidien entre les agents périscolaires et les enseignants est mis en place sur l'école de Ruy de 13h20 à 13h30. Ce temps de relais sera mis en place sur l'école de Montceau en septembre 2024. La responsable Enfance Jeunesse se déplace régulièrement sur les écoles pour échanger avec les directeurs, et relayer les informations (PAI, PPMS, besoins...) aux agents La présence de l'élu à l'éducation et de la responsable Enfance Jeunesse à tous les conseils d'école La mise en place d'outils de communication commun permettra de renforcer les échanges. Il est cependant difficile de trouver des temps communs pour faire des rencontres, les emplois du temps étant très différents.
PEdT/Socle commun	Le comité de pilotage doit faire deux bilans par an afin de faire des propositions d'amélioration et suivre l'évolution des projets. Ce PEDT permet ainsi d'être évalué par tous les acteurs. Des comités techniques spécifique à chaque projet permettra de ne pas « essouffler » les partenaires.
PEdT / Projet d'école	Le PEdT intègre les objectifs définis dans les projets d'école (accompagnement des enseignants au niveau technique, participation au financement...) Les activités périscolaires et extrascolaires doivent prendre en compte les actions pédagogiques scolaires afin d'être complémentaires et non doublées. Quelques projets se font en collaboration (La grande lessive, carnaval...)
PEdT/Activités pédagogiques complémentaires	La déclaration des garderies en ACM permettra de proposer des activités variées (culturelle, sportive, solidaire, citoyenne...)
PEdT / projets pédagogiques des accueils de mineurs	Un projet pédagogique sera rédigé par la coordinatrice mais travaillé en concertation avec l'équipe d'animation en amont lors du passage en ACM. Le projet pédagogique pour l'ALSH est rédigé par la directrice de Léo Lagrange et travaillé en amont avec les animateurs

PEdT / programme de réussite éducative (PRE)	Non Concerné
PEdT / contrat de ville	Non Concerné

- Dispositifs existants

Projet Éducatif Local (PEL)	Non	Programme de réussite éducative (PRE)	Non
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	Oui	Études surveillées, études dirigées	Non
Contrat de ville	Non	Dispositifs de soutien à la parentalité	Non
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Non	Enseignements artistiques spécialisés	Oui *
Accompagnement éducatif (module sport)	Non	Projet territorial d'éducation artistique et culturelle (PLEA°)	Oui
Accompagnement éducatif (autres modules)	Non		

Contrat enfance jeunesse (CEJ) :

- Intercommunal pour la partie Petite Enfance, compétence CAPI
- Communal pour les actions suivantes :

Accueil de loisirs sans hébergement

Séjours de vacances

Coordination

Formation BAFA

° PLEA : Plan Local d'Education Artistique

C'est une action phare de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère), elle a pour objectif d'organiser, de promouvoir sur ce territoire un parcours d'éducation artistique et culturel pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes. L'éducation artistique et culturelle prend appui sur les artistes et les programmations artistiques des structures culturelles de tout le territoire de la CAPI (le conservatoire, les musées, « les abattoirs » et le théâtre du Velin) qui animent des projets sur tous les champs de la création artistique contemporaine.

En 2023/2024, le PLEA a permis à plus de 19 classes de la commune de la maternelle à l'élémentaire d'assister à des spectacles dans les structures culturelles et artistiques de la CAPI.

Un concert partagé avec les musiciens du conservatoire Hector Berlioz a été organisé pour les élèves de l'école élémentaire de Ruy.

Un projet de réalisation de film en collaboration avec 2 intervenant du Festival du Film d'animation de Bourg-en-Bresse a été organisée avec les maternelles de l'école Kimmerling à Montceau

L'ensemble des élèves fréquentant les écoles de Ruy-Montceau fréquentent la médiathèque de Ruy régulièrement.

Suite au désistement de l'intervenant le projet de spectacle avec pour thème « l'Afrique » n'a pas pu se réaliser avec l'école maternelle de Ruy.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires ALSH : oui : X ; non : □.

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui : X ; non : □

Structure de pilotage :

Le COPIL :

- Il se compose d'élus concernés, des directeurs d'écoles, de parents délégués, de l'inspection d'académie, de présidents d'associations (selon projet) et de la coordonnatrice enfance-jeunesse, de la directrice de l'ALSH.

- Ce groupe anime et soutient une cohérence éducative en respectant le cadre réglementaire, assure un dialogue en concertation et toute sérénité, permet une mise en place d'une manière organisée et adaptée à tous les enfants.

Le COTECH:

Ils sont plus réguliers car réalisés en petits comités et par corps de métiers ; la collectivité est systématiquement présente dans les réunions techniques.

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

CAF de l'Isère

CAPI : service mutualisation, médiathèque, R.P.E

SDJES

PLEA

Partenaires associatifs :

Fédération Léo Lagrange Centre-Est

GARM

Association « lire et faire lire »

DRAC

DASEN

Ligue de l'enseignement

PRHEJI

III) BILAN 2021-2024

Voir Bilan en pièce-jointe

IV) Perspective et projection 2021-2024

Afin de donner une lisibilité d'actions sur cette prochaine période avec un PEDT Plan Mercredi, une série d'action va être mise en place pour le public enfance.

A) Renforcer la collaboration entre les écoles, le service périscolaire et l'Accueil de loisirs pour permettre une complémentarité et une prise en charge globale de l'enfant
B) Un accueil de loisirs périscolaire déclaré en ACM pour la garderie, ouvert à tous, et s'appuyant sur le projet éducatif. Une équipe qualifiée et formée aux nouveaux enjeux éducatifs (lutte contre le harcèlement, posture éducative, compréhension et prise en charge du handicap…)
C) Mettre en place d'un 2ème service de cantine pour les maternelles et développement de l'accompagnement vers l'autonomie. Mise en place de temps de rencontres et d'échanges avec le RAM et la crèche intercommunale pour créer une cohérence éducative sur le territoire.
D) Renforcement et formation de l'équipe d'animateurs pour permettre la mise en place de projets
E) Amélioration du permis à point, et meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques (formation, rencontres interprofessionnelles)
F) Développement des actions sur le gaspillage alimentaire et sur le tri
G) Développer les liens avec les associations pour créer de nouveaux projet (culturels, sportifs…)
H) Développer les projets communs (école, péri, extra)
I) Mettre en place une étude ou une aide aux devoirs.

En complémentarité, une série d'actions envers les familles, les enfants et la jeunesse :

- Recueil des attentes des enfants et des familles au travers de questionnaires
- Evaluation régulières des actions et des projets en comité technique

Signataires du projet :

Commune de Ruy-Montceau

DASEN

SDJES

Date de signature prévue : Mai 2024

Liste des annexes :

Règlement intérieur des accueils périscolaires :

- Règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire
- Projet pédagogique Accueil de loisirs
- Comptes rendus des Comités de pilotage du PEdT (bilan du 13.12.23, réunions des 01.02.24 et 04.04.24)
- Projet de mise en place d'un 2ème service de cantine en maternelle à Ruy
- Présentation Plan mercredi
- Vidéo de présentation des activités proposées sur les temps périscolaires de Ruy
- Retour questionnaire des enfants mars 24

Il fait l'objet d'une convention signée entre la DASEN, le Maire et le Préfet de département.

Fait le 30/05/2024

Le Maire,

Denis Giraud

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)